

# AVIS D'IMPÔT 2018

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9

eco' pLi 86 POITIERS PIC 20.09.18 CI0202



1219013205 0004

SCI LAURE DE LANSAC  
C/O MR BRILA CHRISTIAN  
16 CHE DE LA FORET  
65350 LANSAC

1219013205 0004

### Vos références

Numéro fiscal : 47 19 311 688 315  
Référence de l'avis : 18 65 4088860 55

Numéro de propriétaire : 259 +00015X

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 PBB6WZ  
SCI LAURE DE LANSAC

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 10/08/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

642,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.  
VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE  
EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débitor votre compte, et votre banque à débitor votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitor, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SCI LAURE DE LANSAC  
C/O MR BRILA CHRISTIAN  
16 CHE DE LA FORET  
65350 LANSAC

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021865408886055TIP  
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES  
18 65 4088860 55 C 221 2018 65028 15/10/2018 Montant : 642,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

FR76 3000 4007 5200 0100 6065 014  
SCI LAURE DE

186540888601 SCI

LAURE DE 30004007520001006065014

## Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 50 Courriel : sip.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr

- Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 259 LANSAC

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		4,80 %	%	5,34 %	24,69 %	%	16,06 %	%	
Taux 2018		4,80 %	%	5,20 %	24,69 %	0,205 %	15,86 %	0,054 %	
Adresse		18 CHE DE LA FORET							
Base ①		1648		1648	2692	1648	1648	1648	
Cotisation		79		86	665	3	261	1	
Cotisation lissée ②		55		54	329	3	173	1	615
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
	2017	51		50	273	-	161	-	
	2018	55		54	329	3	173	1	615
Variation		+7,84 %	%	+8,00 %	+20,51 %	- %	+7,45 %	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
	2017								
	2018								
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de + 60 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			27
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			